



Politique sur les athlètes privés et indépendants

Pour les athlètes représentant le Canada lors de compétitions internationales

Version du 10 février 2026

Les changements par rapport à la version précédente sont indiqués en bleu.

En cas de différences entre les versions anglaise et française de ces critères,
la version anglaise prévaudra.

TABLEAU DES MATIÈRES

COMMENT APPLIQUER.....	2
INTRODUCTION	2
PORTÉE DE LA POLITIQUE	3
ÉVÉNEMENTS EXCLUS.....	3
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ.....	3
VÊTEMENTS.....	4
VÉLO DE MONTAGNE CROSS-COUNTRY (XCO).....	5
COUPES DU MONDE XCO DE L'UCI	5
CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS XCO.....	6
PLACES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE XCO JUNIOR SERIES DE L'UCI.....	6
VÉLO DE MONTAGNE DESCENTE (DHI)	8
COUPES DU MONDE DHI DE L'UCI	8
CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS DHI.....	9
VÉLO DE MONTAGNE ENDURO (EDR).....	10
SÉRIE MONDIALE EDR DE L'UCI (EWS)	10
CHAMPIONNATS DU MONDE EDR DE L'UCI	11
GRAVEL	12
CHAMPIONNATS DU MONDE DE GRAVEL DE L'UCI 2025	12
CYCLO-CROSS.....	13
COUPES DU MONDE UCI DE CYCLO-CROSS	13
AUTRES ÉVÉNEMENTS.....	15
ANNEXE : DÉFINITIONS DES ATHLÈTES	16



COMMENT APPLIQUER

Pour appliquer à une place d'athlète privé ou indépendant (voir les définitions de l'événement en annexe), les athlètes doivent répondre aux critères ci-dessous et remplir l'un des formulaires en ligne suivants avant la date limite indiqué sur le site Web de Cyclisme Canada (CC) :

- [Athlètes privés et indépendants](#)
- [Série XCO Junior de l'UCI](#)
- [Championnats du monde d'enduro](#)

INTRODUCTION

CC a élaboré cette politique afin d'établir les conditions et les normes permettant aux athlètes de représenter le Canada en tant qu'indépendants ou privés.

Pour certaines compétitions internationales, les athlètes peuvent participer sans faire partie d'un groupe sportif ou d'un projet d'équipe nationale, mais sont tenus par les règlements de l'UCI de porter leur uniforme de l'équipe nationale; être inscrit par sa fédération nationale; se voir attribuer un poste de départ dans le cadre d'un quota limité par nation; ou une combinaison des trois.

CC désigne ces athlètes comme étant indépendants ou privés, selon que l'uniforme de l'équipe nationale est exigé par les règlements de l'UCI, comme suit :

- **Athlètes indépendants** : Athlètes qui ne sont pas tenus de porter l'uniforme de l'équipe nationale, mais qui ont besoin du soutien du CC pour obtenir une place au quota et/ou s'inscrire à un événement international.
- **Athlètes privés (« Privateer » en anglais)** : Athlètes qui sont tenus de porter l'uniforme de l'équipe nationale lors d'un événement international, mais qui ne font pas partie d'un projet de l'équipe nationale.

Une liste des différents événements auxquels s'applique cette politique et des diverses exigences pour chacun d'entre eux se trouve à l'annexe.

Qu'ils soient privés ou indépendants, les athlètes sont responsables de tous les coûts liés à la participation à l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'inscription, les déplacements, l'hébergement, les repas, la logistique, l'assurance et, au besoin, l'achat de leur uniforme de l'équipe nationale. Ils sont également responsables d'organiser leur propre thérapie, leur soutien médical et mécanique, y compris lors d'événements où l'équipe canadienne est également présente. Le soutien de CC se limitera à l'inscription des athlètes à l'événement et à la fourniture de vêtements au prix coûtant (si les règlements de l'UCI l'exigent).

Le Canada a un quota limité pour certaines épreuves. Les critères utilisés pour attribuer ces places de quota se trouvent ci-dessous.

Tous les canadiens qui participent à des événements internationaux, en particulier ceux qui portent l'uniforme de l'équipe nationale, représentent le Canada sur la scène mondiale et ont la responsabilité de maintenir l'image et la réputation du Canada dans la communauté cycliste mondiale, il est donc important que tous les athlètes soient de bons ambassadeurs du Canada et du sport du cyclisme.

Veillez noter que le cyclisme est un sport à haut risque et qu'il est important que tout athlète qui se déplace pour participer à des compétitions internationales ait accès à du soutien en cas d'urgence. Ces exigences sont détaillées ci-dessous.



Veillez noter que les règlements et le calendrier de l'UCI sont en constante évolution et peuvent affecter cette politique à tout moment. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec privateers@cyclingcanada.ca.

PORTÉE DE LA POLITIQUE

Cette politique s'applique uniquement aux athlètes qui souhaitent participer en tant qu'indépendants ou privés dans les classes élite, U23 et junior (U19) dans les épreuves énumérées en annexe.

Les athlètes qui participent à des événements internationaux dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale ne sont pas couverts par cette politique, sauf indication contraire ci-dessous.

Événements exclus

Les places indépendantes et les places pour les athlètes privés ne sont pas disponibles aux événements suivants :

- Championnats du monde de vélo de montagne UCI XCO et DHI (équipes nationales seulement).
Remarque : certains athlètes peuvent participer avec le soutien de leur groupe sportif en tant qu'athlètes privés, mais ils doivent tout de même répondre aux critères de sélection pertinents et être nommés par CC; veuillez consulter les politiques de sélection XCO et DHI pour plus de détails.
- Championnats du monde de cyclo-cross de l'UCI (équipes nationales seulement)
- Coupes [du monde](#) sur piste de l'UCI (équipes nationales seulement)
- Championnats du monde sur piste de l'UCI (équipes nationales seulement)
- Championnats du monde de BMX de l'UCI (junior, U23, élite) (équipes nationales seulement)
- Championnats panaméricains sur piste (équipes nationales seulement)
- Épreuves sur route UCI (groupes sportifs ou clubs de route, équipes nationales et équipes régionales seulement)
- [Championnats panaméricains sur route \(équipes nationales seulement\)](#)
- Tout événement qui n'a pas de quota limité par nation et qui n'exige pas que les athlètes portent l'uniforme de l'équipe nationale, et auquel l'athlète ou son groupe sportif peut s'inscrire sans l'intervention de CC.

Les événements suivants sont couverts par une politique distincte :

- Championnats du monde Gran Fondo de l'UCI (voir la section Maîtres du site Web du CC)
- Classes d'âge autres que l'élite aux Championnats du monde de gravel de l'UCI (voir la section Maîtres du site Web du CC)
- Championnats du monde UCI Esports
- Championnats du monde du BMX Challenge de l'UCI

Notez que ces informations peuvent changer à tout moment en fonction des mises à jour des règlements ou des calendriers de l'UCI, et que de nouveaux événements peuvent survenir qui ne correspondent pas à la portée de la présente politique. Veuillez communiquer avec privateers@cyclingcanada.ca si vous avez des questions sur l'application de cette politique à l'événement auquel vous souhaitez assister.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à concourir en tant qu'athlète indépendant ou privé, chaque athlète doit :

- Être citoyen canadien.
- Avoir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date exigée par les autorités consulaires du pays où se déroule l'événement.
- Être conforme à toutes les exigences pertinentes de l'UCI pour l'admissibilité.
- Détenir une licence UCI valide indiquant la nationalité canadienne.



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

- Répondez à tous les critères spécifiques pertinents dans le présent document.
- Présentez une demande à CC au plus tard aux dates limites indiquées ci-dessous en utilisant le formulaire en ligne approprié avant la date limite indiquée (voir « Comment appliquer » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)). Si aucun formulaire n'est disponible, veuillez faire une demande par courriel à privateers@cyclingcanada.ca au plus tard 1 mois avant l'événement.
- N'avez pas de factures en souffrance avec CC.
- Avoir participé au plus récent championnat canadien dans cette discipline. Les demandes peuvent toujours être prises en considération si l'athlète n'a pas pu assister en raison d'une blessure ou d'une maladie. En cas de doute, veuillez communiquer avec privateers@cyclingcanada.ca.
 - Remarque : Pour les disciplines dans lesquelles il n'y a pas eu de championnat canadien au cours des 24 mois précédant la sélection, cette exigence ne s'applique pas. Pour le E-MTB, les athlètes doivent avoir assisté à n'importe quel championnat canadien de vélo de montagne (XCO, XCC, DHI, XCM, Enduro).

Les athlètes privés ont les exigences supplémentaires suivantes :

- Les mineurs doivent avoir la permission parentale et doivent être accompagnés d'un parent ou d'un gardien.
- Les athlètes doivent suivre la formation antidopage en ligne Sport pur 101 du CCES au cours des 12 derniers mois;
 - Pour accéder au cours avec un compte CCES : <https://education.cces.ca/#/dashboard>
 - Pour accéder au cours sans compte CCES : <https://sportintegrity.ca/fr/plan-de-cours>
- Les athlètes doivent désigner un membre du personnel de soutien qui assistera à la compétition pour être leur contact d'urgence.
 - Le membre du personnel de soutien doit avoir une licence UCI valide et doit également suivre la formation du CCES ainsi que l'éducation sur la sécurité dans le sport
 - Sport sécuritaire : <https://coach.ca/fr/module/formation-sur-la-securite-dans-le-sport>
 - Cette personne ne peut pas non plus être en compétition;
 - Plusieurs athlètes peuvent partager le même membre du personnel de soutien

VÊTEMENTS

Les athlètes indépendants doivent courir avec leur propre tenue et ne peuvent pas porter de vêtements de l'équipe nationale.

Les athlètes privés sont tenus de courir avec les vêtements actuels de l'équipe nationale produits par Jakroo. [CC fournira gratuitement les vêtements de compétition aux athlètes qui participent à un championnat du monde UCI élite, U23 ou junior. Les autres athlètes privés peuvent acheter des vêtements de l'équipe nationale de CC ou porter des vêtements de l'équipe nationale déjà en leur possession à condition qu'ils soient conçus et produits par Jakroo avec le dessin courant \(veuillez vérifier auprès de CC\). Pour l'achat de vêtements, veuillez communiquer avec \[privateers@cyclingcanada.ca\]\(mailto:privateers@cyclingcanada.ca\).](#)



VÉLO DE MONTAGNE CROSS-COUNTRY (XCO)

Les opportunités et dates limites d'application en XCO se trouvent sur le site Web de CC.

Les dates limites de l'UCI peuvent être consultées sur le site Web de l'UCI. En cas de divergence entre les informations sur le site Web de l'UCI et le site Web de CC, le site Web de l'UCI aura préséance.

Coupes du monde UCI XCO

Selon la règle 4.10.001 de l'UCI, pour participer à une Coupe du monde, les athlètes canadiens doivent :

- Être membre d'un groupe sportif UCI de la Série mondiale de vélo de montagne; ou
- Être membre d'un groupe sportif UCI qui a reçu une inscription Wild Card; ou
- Être classé dans le top 100 (femmes et hommes élite) ou dans le top 200 (femmes et hommes U23) du classement XCO de l'UCI à la date limite de classement indiquée ci-dessus; ou
- Être inscrit par CC en utilisant l'une des places de quota supplémentaire du Canada (ces coureurs doivent courir dans l'uniforme de l'équipe nationale) – voir les critères ci-dessous; ou
- Avoir un « Golden Ticket » inutilisé en terminant parmi les 3 premiers dans une épreuve de la Série continentale UCI [dans les 52 semaines précédentes](#) dans la catégorie de la Coupe du monde à laquelle vous êtes admissible (peut être appliqué à 1 Coupe du monde au choix de l'athlète); ou
- [Avoir terminé parmi les 5 premiers du classement général de la série continentale de la saison précédente](#); ou
- Être le ou la champion(ne) [olympique](#), du monde, panaméricain(e) ou canadien(ne) en titre.

Les athlètes qui sont membres d'un groupe sportif UCI sont inscrits par leur équipe. Tous les autres athlètes doivent être inscrits par CC en tant qu'athlètes privés ou indépendants.

Coupes du monde XCO – athlètes privés

Les athlètes qui souhaitent utiliser l'une des places de quota supplémentaires du Canada seront considérés comme athlètes privés et doivent appliquer en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants avant la date limite indiquée (voir « Comment appliquer » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)).

Les demandes seront approuvées dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes qui répondent aux critères.

U23 (âgé 19-22 ans le 31 décembre)

Quota : 4 femmes, 4 hommes

1. Les athlètes U23 qui participent à la Coupe du monde dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale qui ne sont pas autrement admissibles en vertu de la règle 4.10.001 de l'UCI.
2. L'athlète U23 le mieux classé en dehors des 200 premiers du classement individuel XCO de l'UCI à la date limite d'application qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.10.001 de l'UCI.
3. L'athlète U23 qui a obtenu le plus de points au classement individuel XCO de l'UCI entre le 1 janvier de l'année en cours et la date limite d'application, qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.10.001 de l'UCI.
4. Les athlètes nommés à la discrétion du Comité des entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre aux critères d'admissibilité de l'UCI en raison d'une blessure ou d'une maladie.
5. L'athlète U23 de première année avec le plus de points au classement individuel XCO de l'UCI à la date limite d'application.
6. Toutes les autres places disponibles seront attribuées dans l'ordre du classement individuel XCO de l'UCI à la date limite d'application.



Élite (âgé 23 ans et plus)

Quota : 3 femmes, 3 hommes

1. L'athlète élite le mieux classée en dehors du top 100 du classement individuel XCO de l'UCI à la date limite d'application qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.10.001 de l'UCI.
2. L'athlète élite qui a obtenu le plus de points au classement individuel XCO de l'UCI entre le 1 janvier de l'année en cours et la date limite d'application et qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.10.001 de l'UCI.
3. Les athlètes nommés à la discrétion du Comité des entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre aux critères d'admissibilité de l'UCI en raison d'une blessure ou d'une maladie.
4. Toute autre place disponible sera attribuée dans l'ordre du classement individuel XCO de l'UCI à la date limite d'application.

Toute égalité sera brisée par le classement UCI. S'il y a toujours une égalité, elle sera rompue à la discrétion du Comité des entraîneurs.

Veillez noter ce qui suit :

- Seuls les athlètes qui répondent aux conditions d'admissibilité d'athlètes privés seront pris en considération.
- Les athlètes privés approuvés doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.
- Les sélections sont basées sur les résultats obtenus dans les 12 mois précédant la date limite d'application ou sur les classements de l'UCI sur la date limite d'application.

Les athlètes nécessitant une dérogation en raison d'une blessure ou d'une maladie doivent communiquer avec l'entraîneuse nationale Catharine Pendrel au catharine.pendrel@cyclingcanada.ca.

Coupes du monde XCO – athlètes indépendants

Les athlètes indépendants doivent demander à être inscrits par CC en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants avant la date limite indiquée (voir « Comment appliquer » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)).

L'athlète doit avoir un compte du UCI MTB World Series; CC soumettra l'inscription, mais l'athlète est responsable de payer ses propres frais d'inscription. Les athlètes indépendants doivent courir avec leur propre uniforme.

Championnats panaméricains XCO

Le Canada a un quota illimité d'athlètes pour les championnats panaméricains XCO et acceptera les demandes de places privées des athlètes junior, U23 et élite. Les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité des athlètes privés et présenter une demande en utilisant le formulaire pour les athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)) avant la date limite indiquée.

Les athlètes approuvés doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.

Places supplémentaires pour le XCO Junior Series UCI (pour les épreuves hors Canada)

Pour être admissibles à une épreuve de la UCI XCO Junior Series, les athlètes doivent :

- Avoir au moins 1 point UCI dans le dernier classement junior individuel UCI XCO; ou
- Appartenir à un groupe sportif UCI MTB World Series ou UCI MTB.



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

L'UCI permet à CC d'inscrire des athlètes supplémentaires qui ne répondent pas à ces critères, jusqu'à un maximum de 5 femmes et 5 hommes pour des événements à l'extérieur du Canada et des États-Unis, ou 10 femmes et 10 hommes si l'événement se déroule aux États-Unis.

Il n'y a pas de limite au nombre de canadiens participant aux événements de la série junior UCI tenus au Canada et les athlètes n'ont pas besoin d'appliquer à CC pour s'inscrire.

Les athlètes approuvés ne sont pas tenus de porter l'uniforme de l'équipe nationale et sont considérés comme indépendants.

Pour appliquer : remplissez le formulaire UCI XCO Junior Series (voir « Comment appliquer » en haut de ce document) avant la date limite d'application (4 semaines avant la compétition).

Veillez noter :

- Tous les athlètes supplémentaires doivent tout de même s'inscrire à la compétition de manière indépendante avant la date limite d'inscription.
- Les athlètes supplémentaires doivent répondre aux critères d'admissibilité indépendants de la présente politique.
- Les demandes doivent être soumises au CC au complet 4 semaines avant la course.
- Les athlètes canadiens n'ont pas besoin de présenter une demande pour les événements tenus au Canada, seulement ceux à l'extérieur du Canada.

Les athlètes supplémentaires seront approuvés dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les athlètes terminant 1-5 dans le XCO U17 aux plus récents Championnats canadiens XCO;
2. Les athlètes terminant 6-10 au XCO junior aux plus récents Championnats canadiens XCO;
3. Les athlètes terminant 6-10 dans le XCO U17 aux plus récents Championnats canadiens XCO;
4. Les athlètes terminant 11-15 au XCO junior aux plus récents Championnats canadiens XCO;
5. Les athlètes terminant 11-15 dans le XCO U17 aux plus récents Championnats canadiens XCO;
6. D'autres candidats peuvent être approuvés à la discrétion du Comité d'entraîneurs.

La liste complète des compétitions se trouve sur le calendrier de l'[UCI](#).



VÉLO DE MONTAGNE DESCENTE (DHI)

Les opportunités et dates limites d'application en DHI se trouvent sur le site Web de CC.

Les dates limites de l'UCI se trouvent sur le site Web de l'UCI. En cas de divergence entre les informations sur le site Web de l'UCI et les document sur le site Web de CC, le site Web de l'UCI aura préséance.

Coupes du monde UCI DHI

Selon la règle 4.11.001 de l'UCI, pour participer à une Coupe du monde, les athlètes canadiens doivent :

- Être membre d'un groupe sportif UCI de la Série mondiale de vélo de montagne; ou
- Être membre d'un groupe sportif UCI qui a reçu une inscription Wild Card; ou
- Être classé dans le top 50 (femmes et hommes élite) ou dans le top 100 (femmes et hommes junior) du classement DHI individuel de l'UCI à la date limite de classement indiquée ci-dessus; ou
- Être inscrit par CC en utilisant l'une des places de quota supplémentaire du Canada (ces coureurs doivent courir dans l'uniforme de l'équipe nationale) – voir les critères ci-dessous; ou
- Avoir un « Golden Ticket » inutilisé en terminant parmi les 3 premiers [dans les 52 semaines précédentes](#) dans une épreuve de la Série continentale UCI (peut être appliqué à 1 Coupe du monde au choix de l'athlète); ou
- [Avoir terminé parmi les 5 premiers du classement général de la série continentale de la saison précédente](#); ou
- Être le ou la champion(ne) du monde, panaméricain(e) ou canadien(ne) en titre.

Les athlètes qui sont membres d'un groupe sportif UCI sont inscrits par leur équipe. Tous les autres athlètes doivent être inscrits par CC en tant qu'athlètes privés ou indépendants.

Coupes du monde DHI – athlètes privés

Les athlètes qui souhaitent utiliser l'une des places de quota supplémentaires du Canada seront considérés comme athlètes privés et doivent appliquer en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants avant la date limite indiquée (voir « Comment appliquer » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)).

Les demandes seront approuvées dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes qui répondent aux critères.

Junior (âgé 17-18 ans le 31 décembre)

Quota : 4 femmes, 4 hommes

1. Les athlètes juniors qui participent à la Coupe du monde dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale qui ne sont pas autrement admissibles en vertu de la règle 4.11.001 de l'UCI.
2. L'athlète junior le mieux classé en dehors du top 100 du classement individuel DHI de l'UCI qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.11.001 de l'UCI.
3. L'athlète junior qui a obtenu le plus de points au classement DHI individuel de l'UCI depuis le 1 janvier de l'année en cours, qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.11.001 de l'UCI.
4. Les athlètes nommés à la discrétion du Comité des entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre aux critères d'admissibilité de l'UCI en raison d'une blessure ou d'une maladie.
5. Toutes les autres places disponibles seront attribuées dans l'ordre du classement UCI.

Élite (âgé 19 ans et plus le 31 décembre)

Quota : 3 femmes, 3 hommes



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

1. L'élite le mieux classé en dehors du top 50 du classement individuel DHI de l'UCI qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.11.001 de l'UCI.
2. L'élite qui a marqué le plus de points au classement DHI individuel de l'UCI depuis le 1er janvier de l'année en cours et la date limite d'application, qui n'est pas autrement admissible en vertu de la règle 4.11.001 de l'UCI.
3. Les athlètes nommés à la discrétion du Comité des entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre aux critères d'admissibilité de l'UCI en raison d'une blessure ou d'une maladie.
4. Toute autre place disponible sera attribuée dans l'ordre du classement UCI.

Toute égalité sera brisée par le classement UCI. S'il y a toujours une égalité, elle sera rompue à la discrétion du Comité des entraîneurs.

Veillez noter ce qui suit :

- Seuls les athlètes qui répondent aux conditions d'admissibilité d'athlètes privés seront pris en considération.
- Les athlètes privés approuvés doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.
- Les sélections sont basées sur les résultats obtenus dans les 12 mois précédant la date limite d'application ou sur les classements de l'UCI sur la date limite d'application.

Les athlètes nécessitant une dérogation en raison d'une blessure ou d'une maladie doivent communiquer avec l'entraîneur national Chad Hendren à chad.hendren@cyclingcanada.ca.

Coupes du monde DHI – athlètes indépendants

Les athlètes indépendants doivent demander à être inscrits par CC en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants avant la date limite indiquée (voir « Comment appliquer » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)). L'athlète doit avoir un compte du UCI MTB World Series; CC soumettra l'inscription, mais l'athlète est responsable de payer ses propres frais d'inscription. Les athlètes indépendants doivent courir avec leur propre uniforme.

Championnats panaméricains DHI

Le Canada a un quota illimité d'athlètes pour les championnats panaméricains DHI et acceptera les demandes de places privées des athlètes juniors et d'élite. Les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité des pilotes privés et présenter une demande en utilisant le formulaire pour les athlètes privés et indépendants avant la date limite indiquée (voir « Comment appliquer » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)).

Les athlètes approuvés doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.



VÉLO DE MONTAGNE ENDURO (EDR)

Les opportunités et dates limites d'application en EDR se trouvent sur le site Web de CC.

Les dates limites de l'UCI peuvent être consultées sur le site Web de l'UCI. En cas de divergence entre les informations sur le site Web de l'UCI et le site Web de CC, le site Web de l'UCI aura préséance.

Série mondiale EDR de l'UCI (EWS)

Selon la règle [UCI 4.13.003](#), pour participer à une épreuve de la Série mondiale, les athlètes canadiens doivent :

- Être membre d'une équipe de la Série mondiale UCI ou d'une équipe de vélo de montagne UCI; ou
- Être classé dans parmi les 300 premiers(hommes) ou les 75 premières (femmes) du classement mondial EDR de l'UCI [le 31 décembre de l'année précédente](#); ou
- Être classé parmi les 50 premiers du classement mondial EDR un mois avant l'épreuve; ou
- Être inscrit par CC en utilisant l'une des places de quota pour le Canada (ces coureurs sont des coureurs privés et doivent être inscrits par CC et doivent concourir dans l'uniforme de l'équipe nationale) – voir les critères ci-dessous; ou
- Être le champion du monde, continental ou canadien élite en titre; ou
- Être le champion du monde junior en titre.

Les athlètes qui sont membres d'une équipe UCI sont inscrits par leur équipe. Tous les autres athlètes doivent être inscrits par CC en tant qu'athlètes privés ou indépendants.

Série mondiale EDR – Privateers

Les athlètes qui souhaitent utiliser l'une des places de quota du Canada concourront en tant que Privateers et doivent présenter une demande en utilisant le Formulaire des athlètes privés et indépendants avant la date limite indiquée (voir « Comment appliquer » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)).

Le Canada a les quotas suivants pour chaque ronde de la Série mondiale EDR :

- Femmes junior – 4
- Hommes junior – 4
- Femmes élite – 3
- Hommes élite – 3

Les demandes seront approuvées dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes qui répondent aux critères.

1. Athlètes ayant des points au classement mondial EDR, dans l'ordre de leur classement;
2. Toute place supplémentaire sera comblée dans l'ordre où la demande a été soumise.

Toute égalité sera brisée à la discrétion du Comité des entraîneurs.

Veuillez noter ce qui suit :

- Seuls les athlètes qui répondent aux conditions d'admissibilité des athlètes privés seront pris en considération.
- Les athlètes privés approuvés doivent concourir avec l'uniforme de l'équipe nationale.
- Les sélections sont basées sur les résultats obtenus dans les 12 mois précédant la date limite de présentation des demandes ou sur les classements de l'UCI à la date limite de présentation des demandes.



Série mondiale EDR – Athlètes indépendants

Les athlètes indépendants doivent demander à être inscrits par CC en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants avant la date limite indiquée (voir « Comment postuler » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)). L'athlète doit avoir un compte de la Série mondiale de l'UCI; CC les inscrira, mais l'athlète est responsable de payer ses propres frais d'inscription. Les athlètes indépendants doivent concourir avec leur propre uniforme.

Championnats du monde EDR de l'UCI

Les athlètes doivent être âgés de 17 ans ou plus le 31 décembre pour être admissibles à la compétition. Nouveauté pour 2025, il y a des classes distinctes pour les athlètes juniors et élites.

Les athlètes peuvent se qualifier directement pour les Championnats du monde d'enduro par l'intermédiaire de la Série mondiale d'enduro (EWS) et du classement Enduro comme suit :

- Femmes junior (âgés 17-18 le 31 décembre) :
 - Terminer parmi les 10 premiers dans une ronde de l'EWS; ou
 - Être classé parmi les 50 premiers au classement mondial EDR.
- Hommes junior (âgés 17-18 le 31 décembre) :
 - Terminer parmi les 10 premiers dans une ronde de l'EWS; ou
 - Être classé parmi les 100 premiers au classement mondial EDR.
- Femmes élite (âgés 19 et plus le 31 décembre) :
 - Terminer parmi les 15 premiers dans une ronde de l'EWS; ou
 - Être classé parmi les 50 premiers au classement mondial EDR.
- Hommes élite (âgés 19 et plus le 31 décembre) :
 - Terminer parmi les 30 premiers dans une ronde de l'EWS; ou
 - Être classé parmi les 100 premiers au classement mondial EDR.

En plus des athlètes qui se sont qualifiés directement, l'UCI allouera un quota au Canada dans chaque catégorie. Ces quotas seront défini par l'UCI chaque année.

CC attribuera ces places aux athlètes qui ont des points au classement mondial EDR dans l'ordre de leur classement jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes classés. Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat EWS. S'il y a toujours une égalité, le résultat le plus récent aura la priorité.

Tous les athlètes doivent être inscrits par CC et concourir dans l'uniforme de l'équipe nationale en tant qu'athlètes privés. Les athlètes intéressés doivent remplir le formulaire de demande d'inscription pour les championnats du monde d'enduro avant la date limite indiquée (voir « Comment postuler » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)).



GRAVEL

Championnats du monde de gravel UCI

Les athlètes peuvent se qualifier directement pour les Championnats du monde gravel de l'UCI par l'intermédiaire de la Série mondiale UCI de gravel. L'UCI [enverra un lien à ces athlètes pour](#) s'inscrire directement, mais ils sont considérés comme des athlètes privés parce qu'ils doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.

[Le champion du monde élite en titre, les champions nationaux élite, U23 et masters, et le champion continental élite en titre sont automatiquement qualifiés. Si cela s'applique à vous et que vous n'avez rien reçu de la part de l'UCI, veuillez contacter CC afin que nous puissions assurer le suivi.](#)

De plus, le Canada a un quota de 5 femmes et 5 hommes dans les catégories élite. Ces places seront attribuées selon les critères ci-dessous. Ces athlètes sont également considérés comme des athlètes privés et doivent porter l'uniforme de l'équipe nationale.

Les athlètes doivent appliquer en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document) au moins 4 semaines avant l'événement; cette date limite peut être modifiée si la date limite [d'inscription](#) de l'UCI [est plus tôt que ça](#).

Les places de quota seront attribuées dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli :

1. Les athlètes classés parmi les 100 premiers du classement UCI élite en route; vélo de montagne XCO, vélo de montagne XCM, ou cyclo-cross, à la date limite d'application.
2. Les athlètes terminant parmi les 10 premiers et la première moitié des participants dans la catégorie supérieure (par exemple, la plus longue distance Pro ou Élite) dans une épreuve de gravel international majeur reconnu (voir la liste [sur le site Web de CC](#)).
3. Le reste des candidats élites seront classés dans l'ordre de leur classement dans les catégories élites au Championnat canadien de gravel [le plus récent](#).
4. Toutes les places restantes seront attribuées à la discrétion de CC.

Les égalités seront rompues à la discrétion de CC.



CYCLO-CROSS

Coupes du monde UCI de cyclo-cross

Le Canada a un quota pour les athlètes indépendants et privés aux coupes du monde de cyclo-cross de l'UCI. Les opportunités et dates limites d'application en cyclo-cross se trouvent sur le site Web de CC.

En cas de divergence entre les informations sur le site Web de l'UCI et le site Web de CC, le site Web de l'UCI aura préséance.

Selon les règlements 5.3.005 à 5.3.009 et 5.3.005 à 5.3.009 de l'UCI, tous les athlètes canadiens participant aux épreuves de la Coupe du monde de cyclo-cross de l'UCI doivent être enregistrés par CC selon les quotas indiqués dans le tableau ci-dessous.

POUR APPLIQUER: Les athlètes qui répondent aux critères d'admissibilité et qui ont obtenu les résultats ci-dessous peuvent appliquer pour ces places avant la date limite indiquée à l'aide du formulaire d'athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document [et le calendrier des opportunités pour les athlètes privés sur le site Web de CC](#)).

Les demandes seront approuvées dans l'ordre de priorité ci-dessous jusqu'à ce que le quota soit rempli ou qu'il n'y ait plus d'athlètes qui répondent aux critères. Veuillez noter ce qui suit :

- Sauf indication contraire, les sélections sont basées sur les résultats obtenus dans les 12 mois précédant la date limite d'application ou sur les classements de l'UCI à la date limite d'application.
- Si plus d'un championnat a eu lieu dans les 12 mois précédant la date limite de demande, seul le résultat le plus récent sera pris en compte.
- Les résultats doivent figurer dans la moitié supérieure des inscriptions officielles telles qu'indiquées sur le site Web de l'UCI (y compris les athlètes classés DNF, DNS et DSQ) pour être pris en compte.
- Toute égalité sera brisée par le meilleur résultat, puis par le résultat le plus récent, puis par le classement UCI.
- Les sélections font référence aux critères respectés plutôt qu'à la catégorie de l'athlète (p. ex., un junior répondant aux critères élites est considéré parmi les élites pour la sélection à une épreuve où les juniors et les élites courent ensemble; et un titre canadien élite par un athlète U23 comptera pour la sélection U23).
- Les athlètes nécessitant une dérogation en raison d'une blessure ou d'une maladie doivent communiquer avec l'entraîneur national Michael van den Ham au michael.vandenhham@cyclingcanada.ca.

Junior femmes et junior hommes (âgé 17-18 ans le 31 décembre de l'année du prochain championnat du monde)

Quota : 6 s'il y a une course junior femmes séparée

1. Les athlètes participant dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale.
2. Le champion canadien de cyclo-cross junior en titre.
3. Les athlètes terminant parmi les 15 premiers au plus récent championnat du monde de cyclo-cross.
4. Les athlètes terminant parmi les 15 premiers dans une coupe du monde de cyclo-cross.
5. Les athlètes terminant parmi les 5 premiers au plus récent championnat panaméricain de cyclo-cross.
6. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre à d'autres critères d'admissibilité en raison d'une blessure ou d'une maladie.
7. Les athlètes classés dans l'ordre de leur classement UCI à la date d'application.

U23 Hommes (âgé 19-22 ans le 31 décembre de l'année du prochain championnat du monde)

Quota : 6 dans les épreuves dans lesquelles il y a une course U23 hommes séparée; 2 ajoutés à la sélection élite s'il n'y en a pas (voir les critères élites hommes)

1. Les athlètes participant dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale.



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

2. Les athlètes classés parmi les 100 premiers au classement cyclo-cross de l'UCI.
3. Les athlètes U23 qui sont le champion canadien en titre de cyclo-cross (U23 ou élite).
4. Les athlètes terminant parmi les 20 premiers au plus récent championnat du monde de cyclo-cross U23.
5. Les athlètes terminant parmi les 5 premiers au plus récent championnat panaméricain de cyclo-cross U23.
6. Les athlètes U23 de première année qui ont terminé parmi les 15 premiers au plus récent championnat du monde de cyclo-cross junior.
7. L'athlète U23 de première année qui est le champion canadien de cyclo-cross junior en titre.
8. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre à d'autres critères d'admissibilité en raison d'une blessure ou d'une maladie.
9. Les athlètes classés dans l'ordre de leur classement UCI à la date limite d'application.

Femmes élite (âgé 23 ans et plus le 31 décembre de l'année du prochain championnat du monde) et femmes U23 (âgé 19-22 ans le 31 décembre de l'année du prochain championnat du monde)

Quota : 8 athlètes + 2 femmes U23

Remarque : Le quota du Canada peut varier selon la règle 5.3.006 de l'UCI en fonction du nombre de coureurs préqualifiés. Dans certains cas, si un athlète préqualifié ne participe pas, cette place ne peut pas être comblée par un autre athlète et le Canada perd la place de quota. La sélection peut inclure des femmes juniors dans des épreuves qui n'ont pas de course junior femmes séparée.

1. Les athlètes classées parmi les 50 premières du classement cyclo-cross élite de l'UCI.
2. Les athlètes participant dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale.
3. Les athlètes classées parmi les 100 premières du classement cyclo-cross élite de l'UCI.
4. Les championnes canadiennes en titre de cyclo-cross (junior, U23 ou élite).
5. Les athlètes terminant parmi les 15 premières au plus récent championnat du monde de cyclo-cross élite.
6. Les athlètes terminant parmi les 25 premières dans une coupe du monde de cyclo-cross élite.
7. Les athlètes terminant parmi les 5 premières au plus récent championnat panaméricain de cyclo-cross élite.
8. Les athlètes sélectionnées à la discrétion du Comité des entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre à d'autres critères d'admissibilité en raison d'une blessure ou d'une maladie.
9. Les athlètes classés dans l'ordre de leur classement UCI à la date limite d'application.

De plus, jusqu'à 2 femmes U23 ans peuvent être sélectionnées dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les athlètes terminant parmi les 15 premières au plus récent championnat du monde de cyclo-cross U23.
2. Les athlètes terminant parmi les 5 premières au plus récent championnat panaméricain de cyclo-cross U23.
3. Les athlètes U23 de première année terminant parmi les 15 premières au plus récent championnat du monde de cyclo-cross junior.
4. Les athlètes sélectionnés à la discrétion du Comité des entraîneurs qui n'ont pas été en mesure de répondre à d'autres critères d'admissibilité en raison d'une blessure ou d'une maladie.
5. Les athlètes classés dans l'ordre de leur classement UCI à la date limite d'application.

Hommes élite (âgé 23 ans et plus le 31 décembre de l'année du prochain championnat du monde)

Quota : 8 athlètes + 2 hommes U23 dans les épreuves qui n'ont pas de course hommes U23 séparée.

Remarque : Le quota du Canada peut varier selon la règle 5.3.006 de l'UCI en fonction du nombre de coureurs préqualifiés. Notez que si un athlète préqualifié ne participe pas, cette place ne peut pas être comblée par un autre athlète et le Canada perd la place de quota.

1. Les athlètes classés parmi les 50 premiers du classement cyclo-cross élite de l'UCI.
2. Les athlètes classés parmi les 100 premiers du classement cyclo-cross élite de l'UCI.
3. Les champions canadiens de cyclo-cross en titre athlètes (U23 ou Élite).
4. Les athlètes terminant parmi les 15 premiers au plus récent championnat du monde de cyclo-cross élite.
5. Les athlètes terminant parmi les 25 premiers dans une coupe du monde de cyclo-cross élite.
6. Les athlètes terminant parmi les 5 premiers au plus récent championnat panaméricain de cyclo-cross élite.



7. Les athlètes classés dans l'ordre de leur classement UCI à la date limite d'application.

De plus, pour les événements sans une course hommes U23 séparée, jusqu'à 2 hommes U23 peuvent être sélectionnés dans le même ordre de priorité que la sélection U23 hommes ci-dessus.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Pour les autres événements qui ont des places privées ou indépendantes disponibles, mais qui ne sont pas spécifiquement couverts par cette politique, les athlètes doivent appliquer. Les places disponibles seront attribuées aux athlètes qui répondent aux critères d'admissibilité et qui ont atteint un ou plusieurs des critères suivants au moment de la demande :

- L'athlète a participé aux championnats du monde dans l'épreuve pertinente au cours des 24 derniers mois.
- L'athlète a participé à une coupe du monde ou à un championnat panaméricain dans l'épreuve pertinente au cours des 12 derniers mois.
- L'athlète a au moins 1 point sur le classement UCI pertinent à la date limite d'application.

S'il y a un quota limité de canadiens à l'événement, les places seront attribuées dans l'ordre de priorité suivant parmi les athlètes qui ont postulé :

1. Le champion du monde en titre de l'épreuve et de la catégorie (s'il est canadien).
2. Le champion panaméricain en titre de l'épreuve et de la catégorie (s'il est canadien).
3. Le champion canadien en titre de l'épreuve et de la catégorie (si un championnat canadien a eu lieu).
4. Les places restantes seront attribuées en fonction du classement UCI pertinent à la date limite d'application.

POUR APPLIQUER : Les athlètes peuvent s'inscrire à ces autres épreuves en utilisant le formulaire d'athlètes privés et indépendants (voir « Comment appliquer » en haut de ce document) ou en envoyant un courriel à privateers@cyclingscanada.ca au moins un mois avant l'événement auquel ils postulent.



ANNEXE : DÉFINITIONS DES ATHLÈTES

Discipline	Événement	Maillot canadien requis?	Inscription par CC?	Quota limité par nation?	Définition de l'athlète
BMX	Championnats du monde freestyle flatland	--*	Oui	Non	Indépendant
BMX	Coupes du monde freestyle	--*	Non	Non	n/a
BMX	Championnats du monde Pump Track	Non	Non	Non	n/a
BMX	Coupes du monde Race	Non	Oui	Non	Indépendant
Cyclo-cross	Championnats panaméricains	Non	Non	Non	n/a
Cyclo-cross	Coupes du monde élite (pas membre d'un groupe sportif et pas classé parmi les 50 premiers du classement UCI)	Non	Oui	Oui	Indépendant
Cyclo-cross	Coupes du monde (U23 et junior)	Oui	Oui	Oui	Privé
Gravel	Championnats du monde (élites seulement)	Oui	Oui	Oui	Privé
En salle	Championnats du monde de cycle-ball et de cyclisme artistique	Oui	Oui	Oui	Privé
Vélo de Montagne	Championnats panaméricains DHI	Oui	Non	Non	Privé
Vélo de Montagne	Série mondial EDR (non-éligible, a besoin d'une place du quota canadien)	Oui	Oui	Oui	Privé
Vélo de Montagne	Série mondial EDR (éligible, mais pas membre d'un groupe sportif de l'UCI)	Non	Oui	Non	Indépendant
Vélo de Montagne	Championnats du monde EDR	Oui	Oui	Oui	Privé
Vélo de Montagne	Championnats du monde de E-MTB	Oui	Oui	Oui	Privé
Vélo de Montagne	Championnats du monde de XCM	Oui	Oui	Non	Privé
Vélo de Montagne	Coupes du monde de XCM	Non	Oui	Non	Indépendant
Vélo de Montagne	Championnats du monde de trial	Oui	Oui	Non	Privé
Vélo de Montagne	Coupes du monde XCO et DHI (non-éligible, a besoin d'une place du quota canadien)	Oui	Oui	Oui	Privé
Vélo de Montagne	Coupes du monde XCO et DHI (éligible, mais pas membre d'un groupe sportif MTB World Series ou un groupe sportif UCI avec un Wild Card)	Non	Oui	Non	Indépendant
Vélo de Montagne	Épreuves de la série XCO Junior (athlètes qui ne répondent pas à l'exigence de points)	Non	Oui	Oui	Indépendant



POLITIQUE D'ATHLÈTES PRIVÉS ET INDÉPENDANTS

Vélo de Montagne	Championnats panaméricains XCO et DHI	Oui	Oui	Non	Privé
Paracyclisme	Coupes du monde sur route	Non	Oui	Oui	Indépendant

* Selon le règlement UCI 6bis.4.007, les athlètes de BMX Freestyle ne sont pas tenus de porter l'uniforme de l'équipe nationale.

Notez que cette liste peut être mise à jour à tout moment en fonction des modifications apportées aux règlements par l'UCI.